

# Certificat pour un Bailli

Autor(en): **Berard, Ju (?) Ph. / Bridel, Ph. Louis / Col., Perret**

Objekttyp: **SourceText**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **39 (1931)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chaque distribution comportait une livre et demie de pain et un demi-pot de vin par homme, une collation était préparée pour la relevée des équipes. Les officiers et les préposés recevaient leur repas de la propre table du Directeur des salines. Celui-ci se faisait présenter tous les hommes à leur arrivée et à leur départ, et leur remettait ses ordres par écrit.

L'embrasement de la zone circonscrite dura douze jours avec des alternatives de baisse et de recrudescence.

On s'était mis à l'œuvre, dit de Haller dans son rapport, le dimanche 6 juin, au nom de Dieu. Le 13 on pouvait licencier une bonne partie des sauveteurs, et le gouverneur faisait lire dans toutes les églises de son ressort un mandat renouvelant les anciennes défenses de faire du feu dans les forêts, ainsi que « celle de l'usage imprudent de la pipe ».

Le lendemain, le dernier foyer s'éteignait. Plus de deux cents arpents de bois divers appartenant aux communes de la plaine avaient été détruits.

Dans son rapport, daté de Roche, du 21 juin, de Haller donnait tout le détail des mesures qu'il avait prises, et décrivait la marche du fléau. Il annonçait qu'il indiquerait un peu plus tard les noms de quelques hommes qui s'étaient particulièrement distingués par leur courage pour que LL. EE. veuillent bien leur décerner la récompense qu'ils méritaient.

---

## CERTIFICAT POUR UN BAILLI

---

Il arriva sans doute très souvent, de 1536 à 1798, à des ressortissants du Pays de Vaud de solliciter auprès des représentants de LL. EE. des certificats de bonne conduite. En 1798, les circonstances changèrent complètement et l'on vit des baillis qui, après avoir quitté le Pays de Vaud le 24 janvier, sollicitèrent de leurs anciens administrés une

attestation de leur conduite administrative. Ce certificat pouvait leur être très précieux auprès des magistrats et fonctionnaires du nouveau régime.

Voici le certificat délivré au dernier bailli de Vevey par les comités de cette ville le 28 mars 1798 :

*Liberté*

*Egalité*

Les comités de Surveillance et Militaire provisoires de la ville de Vevey au canton Léman, Assemblés ce jourd'hui vingt huitième Mars, mil sept cent quatrevingt dix huit, s'est présenté le Citoyen Couvreu, Conseiller de cette Ville, Lequel a exposé que son oncle le Citoyen Rod. Tscharner, Bourgeois de Berne désireroit avoir de ces Comités, un acte, par lequel il fut certifié, s'il y a eu quelques plaintes contre lui, ou pas, pendant toute sa Préfecture, en qualité de ci-devant Baillif du dit Vevey. Sur quoi délibéré, il a été unanimement déclaré, que non seulement, il n'y a eu aucune plainte publique et particulière, portée contre ledit Citoyen Tscharner pendant toute sa Préfecture et même des lors à maintenant par qui que ce soit. Mais de plus, qu'en quittant cette Ville et le ci-devant Bailliage, il a emporté les plus vifs regrets de tous les citoyens, a un tel point, qu'il y étoit surnommé, le *bien aimé*. En conséquence nous lui accordons avec une entière satisfaction ce témoignage d'amour et d'estime. Vevey le susdit 28<sup>e</sup> mars 1798.

Par les dits Comités :

*Guyaz, Secret.*

Ju (?) Ph. Berard.

Ph. Louis Bridel.

Paschoud L'ainé.

Guillaume ainé.

Dutoit-Bridel.

J. Pierre-Blanc.

Perret Col.

Ls Joyeux.

Brélaz l'Ainé.

J. Ls Berengier.